

## Conseil Municipal de Castillon-la-Bataille

# Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 28 février 2022

---

L'an deux mil vingt-deux, le 28 février à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Castillon-la-Bataille dûment convoqué le 22 février 2022, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de M Jacques BREILLAT, Maire.

**Etaient présents** : MM. Jacques BREILLAT, Jean-Claude DUCOUSSO, Philippe BRIMALDI, Fernand ESCALIER, Hicham TARZA, Patrick TRACHET, Quentin CHIQUET FERCHAUD, Pierre MEUNIER, Jean-Pierre DORIAN, Gérard FERAUDET, Jean-Luc BELLEINGUER. Mmes Josiane ROCHE, Florence JOST, Christine JOUANNO, Sylvie LAFAGE, Josette DANIEL, Sophie SEIGUE, Saliha EL AMRANI, Valérie LEVERNIER, Nicole CAMPANER, Patricia COURANJOU.

**Etaient absents excusés** : M. Jean-François LAMOTHE donne procuration à M. Jean-Claude DUCOUSSO, Mme Séverine DECROCK donne procuration à Mme Valérie LEVERNIER.

*Le scrutin a eu lieu, Mme Sophie SEIGUE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.*

---

La séance est ouverte à 19h30.

Après avoir procédé à l'appel nominal des membres du conseil, il est constaté que la condition de quorum est remplie.

M le Maire propose de valider le procès-verbal de la séance du 31 janvier 2022. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

M le Maire indique qu'il n'est pas d'usage d'évoquer la situation internationale en Conseil Municipal mais qu'il s'agit de dénoncer l'invasion du territoire de l'Ukraine par l'armée Russe, ce qui constitue une agression décidée par un seul homme. Il précise qu'il s'agit de faits graves et contraires au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. M le Maire relève la destruction des infrastructures ukrainiennes et une catastrophe humanitaire. Il indique que le gouvernement ukrainien fait appel à la responsabilité de l'Europe, et qu'il s'agit d'accueillir les populations réfugiées sur le sol européen.

M le Maire signale que des actes très concrets des collectivités locales interviendront rapidement, en concertation avec l'Assemblée des Départements de France. Il précise qu'au prochain Conseil Municipal il proposera de voter une subvention en faveur du soutien à l'Ukraine.

---

## **ORDRE DU JOUR**

### **DECISIONS :**

**-N°D22-01-04 Demande de subvention au titre de la dotation à l'équipement des territoires ruraux pour le financement des travaux dans les écoles – année 2022**

**-N°D22-02-05 Demande de subvention au titre du fonds national d'aménagement et de développement du territoire pour le financement des travaux de rénovation de l'éclairage public**

**-N°D22-02-06 Demande de subvention auprès de la dotation de soutien à l'investissement local pour la mise en place d'une micro-folie à Castillon-la-Bataille**

M le Maire relève que le terme de Micro Folies décrit un musée numérique d'accès libre et gratuit mis en place avec le soutien du Ministère de la Culture dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain ». Il précise que cet espace sera situé salle Cascante et que l'équipement sera constitué notamment de grands écrans, de tablettes, de casques de réalité virtuelle à destination des habitants, des élèves et des associations.

M le Maire indique que l'opération est réalisée en collaboration avec l'établissement public du Parc et de la Grande Halle de la Villette.

### **DELIBERATIONS :**

**-N°L22-02/01-12/FI Ouverture anticipée de crédits d'investissements**

M le Maire signale que cette délibération a déjà fait l'objet d'un débat lors d'une précédente réunion du Conseil Municipal, mais que M Vincent LAFFITTE, Conseiller aux décideurs locaux auprès de la Direction Régionale des Finances Publiques, a signalé avec justesse que la délibération ne convenait pas dans sa rédaction.

M le Maire remercie M Vincent LAFFITTE et propose au Conseil Municipal d'adopter une nouvelle délibération qui ouvre 200.000€ de crédits d'investissements au chapitre « 21 – immobilisations corporelles »

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE à l'unanimité :**

**-De procéder à l'ouverture de crédits d'investissement au compte 2188 pour un montant de 200.000 €.**

**-N°L22-02/02-13/FI Convention avec le Syndicat Eaux et Rivières Dordogne (SYER) pour les travaux d'amélioration d'un dégrilleur sur le Rieuvert**

M le Maire signale que le SYER, avec la coordination de M Pierre MEUNIER, a installé un dégrilleur sur le Rieuvert afin de ne pas exposer le personnel à des risques d'accident ou de pénibilité.

Il indique que la convention prévoit les conditions de financement de cette opération.

Mme Patricia COURANJOU demande pourquoi la convention est soumise seulement maintenant à l'examen du Conseil Municipal. M le Maire précise que le SYER a pris le temps de chercher d'autres financements.

M le Maire remarque que la structure est nettement visible depuis la route, et qu'il sera prochainement réalisé un habillage de cette structure dans un souci d'esthétique.

M Pierre MEUNIER signale que ce dégrilleur est indispensable, et qu'il sera bientôt fonctionnel. Il précise qu'une végétation sera installée sur le portique ; et que l'achat d'un groupe électrogène sera inscrit dans le projet de Budget Primitif afin d'éviter de réaliser un branchement électrique.

M Jean Luc BELLEINGUER demande si les risques liés au ruissellement des eaux sont identifiés sur la commune. M le Maire signale que ces risques sont identifiés notamment dans le Plan Communal de Sauvegarde. Il remarque que des phénomènes d'érosion après de fortes pluies érodent les coteaux en certains endroits et qu'il convient d'être attentif à ce risque.

### **Le Conseil Municipal,**

#### **Vu le rapport de M le Maire,**

#### **Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**Autorise M le Maire à signer les conventions dans le cadre de l'opération « amélioration du dégrilleur du Rieuvert »**

#### **-N°L22-02/03-14/RH Création de 4 postes dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences**

M le Maire propose de créer quatre postes d'agents d'entretien dans le cadre du dispositif du Parcours Emploi Compétences (PEC). Il précise qu'il s'agit d'emplois à temps plein d'une durée d'un an.

Mme Patricia COURANJOU remarque une précarisation des emplois et relève un fort taux de renouvellement des effectifs de la commune et de la Communauté de Communes.

M le Maire considère que le changement est une composante normale du management des équipes. Il réfute l'argument de précarisation des emplois. Il souligne que les postes de plusieurs agents contractuels reçoivent un financement externe. Ils ont intégré les effectifs en position de cadres pour des missions d'ingénierie. M le Maire annonce que lors d'un prochain Conseil Municipal il sera démontré que les emplois de la commune ne sont pas précaires.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**- DECIDE de créer 4 postes dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :**

- **Contenu de 4 postes : Agent d'entretien**
- **Durée du contrat : 12 mois**
- **Durée hebdomadaire de travail : 35 heures**
- **Rémunération : SMIC**

**- AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ces recrutements et à signer la convention avec Pôle Emploi, la mission locale, Cap Emploi ou le Département et le contrat de travail à durée déterminée avec les personnes qui seront recrutées.**

## Questions diverses :

Mme Patricia COURANJOU demande quand la laveuse de l'école sera réparée.

Mme Christine JOUANNO indique que la laveuse n'est pas en panne. M le Maire incite Mme Patricia COURANJOU à l'interroger pour pouvoir disposer d'informations fiables.

Mme Patricia COURANJOU indique que l'association « Castillon notre Bataille » fait remonter plusieurs questions.

Elle signale qu'elle a reçu un courrier signalant des désagréments rue Jean Jacques Rousseau après 18h. Elle relève des faits de délinquance, du trafic et des infractions aux règles de stationnement. Mme Patricia COURANJOU demande quelles actions seront mises en place pour mettre un terme à ces désagréments.

M le Maire rappelle que les regroupements de population sont autorisés par le droit constitutionnel qui érige la liberté de circulation mais convient que des désagréments sont relevés. M le Maire relève que les travaux en cours sur le bâtiment de la Communauté de Communes ajoutent des difficultés, et que la Police Municipale a dressé des procès-verbaux pour sanctionner des infractions aux règles de stationnements. M le Maire évoque le projet d'installer une caméra de vidéoprotection rue Jean Jacques Rousseau avec un financement de l'Etat au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance.

Mme Patricia COURANJOU signale des faits de mécanique clandestine rue Bernard Lafon et rue Emile Zola. Il est précisé que les réparations des véhicules entraînent des nuisances en termes de bruit et de stationnement. M le Maire convient que ces faits sont réels et qu'ils sont insupportables. Il rappelle qu'il tient un dialogue depuis un an avec le contrevenant et que celui-ci a été verbalisé, sans résultat. M le Maire précise qu'il a rencontré le contrevenant le 21 novembre 2021 et qu'il lui a rappelé qu'il ne doit pas tenir une activité commerciale sur le domaine public. M le Maire indique qu'il a saisi la Préfecture au titre d'un signalement de risques de pollution des eaux, et que des constatations ont été réalisées par la gendarmerie le 10 janvier et 11 février. Il précise qu'un rappel à l'ordre a été exécuté le 20 janvier.

Mme Patricia COURANJOU signale que le stationnement rue Emile Zola a été refait et que cela ne permet pas des livraisons avec un camion chez M Daniel GERGOUIL qui est dans une activité professionnelle. M le Maire indique que la voirie est suffisamment large pour permettre l'accès des véhicules conformément au Code de la Route. Il souligne que sur certains axes le tonnage des véhicules est limité et invite les sociétés de livraison à vérifier la conformité de leurs véhicules avec la réglementation des voies de la commune.

Mme Christine JOUANNO annonce que deux concerts se tiendront dans les écoles le 7 mars en partenariat avec la ville de Moullets et Villemartin, la Communauté de Communes de Castillon / Pujols et l'Association des Parents d'Elèves.

M Jean Claude DUCOUSSO signale que la ville agit sur la pollution visuelle et a procédé à la suppression d'enseignes commerciales obsolètes, pour la deuxième phase de l'opération.

M le Maire indique que l'opération de retrait a été réalisée en régie par les services municipaux, ce qui a été rendu possible car le personnel municipal a été formé à la conduite de nacelles.

M Hicham TARZA révèle qu'une expérimentation sur le compostage est lancée avec le concours de l'USTOM. Il ajoute que la candidature présentée par la ville de Castillon la Bataille a été retenue par l'USTOM ainsi que la candidature de la ville de Saint Ferme.

M Hicham TARZA précise que quatre composteurs collectifs seront implantés dans la ville en concertation avec les usagers et que des composteurs individuels seront distribués. Il annonce que les réunions de concertations se tiendront le 22 mars et le 4 avril et que l'inauguration aura lieu le 23 avril.

M le Maire remercie Mme Josette DANIEL pour son investissement dans le centre de vaccination. Il remercie également les bénévoles et le personnel de santé et salue leur engagement. M le Maire rappelle que le centre de vaccination a ouvert le 6 avril 2021 et qu'il ferme le 4 mars 2022. Mme Josette DANIEL précise que le centre de vaccination a injecté jusqu'à 1500 doses par semaine en juillet et août 2021 et que la fréquentation du centre a largement diminué désormais. Elle indique que la fermeture du centre de vaccination a été décidée en accord avec l'Agence Régionale de Santé et que beaucoup de centres sont désormais fermés. Elle convie les personnes souhaitant se faire vacciner à contacter une pharmacie ou un médecin.

**Fin de la séance à 20h40**